

CAP Agent de Prévention et de Sécurité

Durée de la formation : 1 an

Descriptif

Cette formation s'adresse à des étudiants titulaires d'un diplôme (CAP au minimum), et propose donc uniquement des matières professionnelles.

- **Matières d'enseignement professionnel :**

- Réglementation et droit appliqués à la sécurité
- Sécurité incendie
- Secourisme
- Prévention contre la malveillance et la négligence
- Télésurveillance
- Lecture de plans
- Communication et informatique

- **Alternance par année :**

420 h de formation dans l'année, à raison de 1 semaine de formation pour 3 semaines en entreprise.

- **Qualifications professionnelles préparées :**

- SSIAP 1 (Service Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes)
- Incendie : Equipier de Première Intervention (EPI)
- Habilitation électrique : HOB0
- Formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Les qualifications sont remises à l'apprenti à l'issue de la formation.

Débouchés

L'Agent de Prévention et de Sécurité assure la surveillance des biens meubles et/ou immeubles, et la protection des personnes qui y sont liées directement ou indirectement.

Le CAP APS s'inscrit dans la logique de la loi réglementant les activités de sécurité. Il figure sur la liste des diplômes permettant d'intégrer un emploi dans la sécurité. Il permet donc une insertion directe dans le monde du travail.

Cependant il ouvre également la possibilité de poursuivre sa formation vers le BAC PRO Sécurité Prévention.

Conditions d'entrée

- Etre titulaire d'un **CAP** (au minimum)
- Etre âgé de **18 ans** minimum et au plus 25 ans à l'entrée en apprentissage (+ de 25 ans : nous consulter)
- Posséder un **casier judiciaire vierge** (fournir le bulletin n° 3)
- Avoir une bonne condition physique
- Modalités de sélection : tests et/ou entretien

L'Unité de Formation par Apprentissage (UFA)

UFA Jeanne d'ARC

Mme Marie PUJOL (Coordonnatrice)

84 Rue de la Vanne 81200 MAZAMET

Tel 05 63 97 58 20